

**Aménagement du stationnement et de
la circulation pour cause de travaux**

**Rue du Petit Bouqueteau
Boulevard des Hucherolles**

N° 2025 - 1044

ARRÊTÉ TEMPORAIRE

Le Maire de la Ville de CHINON,

Vu, le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L 2211-1 et suivants,

Vu, le Code de la Route,

Vu, le Code Pénal,

Vu, le Code de la Voirie Routière,

Vu, le Code Général de la Propriété des personnes publiques,

Vu, l'Arrêté interministériel du 24 novembre 1967, modifié et complété, relatif à la circulation routière,

Vu, le règlement de voirie de la ville de Chinon du 24 juin 2021,

Vu, la requête en date du 18 décembre 2025, présentée par **l'entreprise TPPL Val de Loire** – 17 rue des Fonchers – 37190 DRUYE,

Considérant, que des travaux de réfection des trottoirs, **rue du Petit Bouqueteau et Boulevard des Hucherolles 37500 Chinon**, nécessitent un aménagement de la circulation et du stationnement des véhicules.

ARRÊTE

Article 1 : En raison de travaux de réfection des trottoirs, à l'angle de la **rue du Petit Bouqueteau et Boulevard des Hucherolles**, la circulation de tout véhicule se fera par alternat réglée par feux tricolores, la vitesse réduite à 30 km/h. Le stationnement de tout véhicule sera interdit et le stationnement d'un véhicule de chantier sera autorisé au droit des travaux au fur mesure de leur avancement :

- **Du 06 janvier 2026 à 08 h 00 au 19 janvier 2026 à 18 h 00**

Article 2 : Tout stationnement dans la zone des travaux sera considéré comme gênant en référence à l'article R. 417-10-2-al.10 du Code de la Route.

Article 3 : La fourniture et la mise en place de la signalisation nécessaire à la présente réglementation sera effectuée par le pétitionnaire 72 heures avant le début des travaux.

Article 4 : La présente autorisation d'occupation du domaine public est délivrée à titre gratuit en vertu de l'article L2125-1-1.

